

# «Une structure spécialisée de taille humaine au centre de Lausanne»

Fondée en 2012, l'étude Rodondi Joye avocats propose des services spécialisés et personnalisés dans une structure de taille humaine. Passionnés par leur métier, les associés Charles Joye et Olivier Rodondi évoquent leur projet et certaines tendances actuelles dans leurs domaines de prédilection: droit médical, protection des données et propriété intellectuelle pour l'un, droit des marchés publics, droit de la construction et droit du sport pour l'autre.

## Dans les domaines très spécialisés, le marché compte beaucoup de grands cabinets. Pourquoi avoir opté pour une petite structure?

*Charles Joye et Olivier Rodondi:* Notre expérience acquise dans plusieurs grands cabinets et nos échanges avec des Confrères et des clients ont montré l'utilité de proposer des compétences spécialisées dans une structure de taille humaine permettant peut-être de renforcer la personnalisation du service. Nos Confrères et nos clients ont plébiscité ce choix par les recommandations qu'ils nous ont accordées en droit médical et en droit des marchés publics dans des études récentes sur les cabinets d'avocats suisses. Si les résultats de telles études doivent être relativisés et inciter à l'humilité, la reconnaissance qui en résulte fait plaisir. Qu'il nous soit permis de remercier ici celles et ceux qui nous ont ainsi témoigné de leur confiance.

## Et quels sont vos domaines de prédilection?

*Charles Joye:* Droit médical et protection des données, mais aussi propriété intellectuelle et concurrence déloyale (débauchage). Dans la santé, je conseille autant le médecin et le centre hospitalo-universitaire, que l'établissement de soins et l'association faitière, pour la structuration de leurs activités ou le pilotage de projets d'envergure (biobanques).

*Olivier Rodondi:* Je suis quant à moi spécialisé en droit des marchés publics. Ce droit traite des commandes publiques et a pour but d'assurer une concurrence efficace, une utilisation économique de l'argent public et le respect de la transparence des procédures d'appel d'offres. Actif en particulier dans les marchés de construction, j'interviens fréquemment dans des gros

projets de la région, soit comme conseiller juridique en vue de vérifier les conditions d'appel d'offres et la bonne tenue de la procédure d'adjudication, soit comme avocat d'une partie devant les autorités judiciaires. Je pratique également le droit du sport et plaide devant le Tribunal arbitral du sport.

## Pour revenir au droit médical et au domaine de la santé, quelles sont les préoccupations actuelles que vous identifiez chez les professionnels concernés?

*Charles Joye:* Les plaintes contre les médecins (en augmentation) illustrent souvent une méconnaissance des principes qui gouvernent leur responsabilité laquelle n'existe qu'en cas de faute de l'art, c'est-à-dire en présence d'un comportement insoutenable: il ne suffit pas de montrer qu'une autre prise en charge, même meilleure, aurait été possible. Le Tribunal fédéral le relevait en 1944 déjà: «La main du chirurgien n'est pas infail- lible, ni son œil». Mieux communiquer les incidents liés aux soins au patient et à sa famille permet parfois d'éviter des suites judiciaires. Dans le domaine sanitaire, de nombreux acteurs privés expriment de vives préoccupations dans leur collaboration avec l'Etat face au contrôle toujours plus étendu que celui-ci exerce sur leurs activités, rémunérations et investissements, notamment à travers la législation en matière de financement et de planification. Un équilibre doit être trouvé.

## Et en matière de protection des données?

*Charles Joye:* La portée extraterritoriale des nouvelles règles européennes (RGPD) exige des entreprises suisses d'examiner attentivement si leurs activités peuvent y être soumises et de veiller à leur conformité.

L'activité de conseiller à la protection des données que j'exerce pour plusieurs entreprises connaît un développement important.

## En matière de droit des marchés publics, qu'observez-vous par rapport au respect du cadre légal actuel?

*Olivier Rodondi:* L'une des questions les plus complexes de ce droit est celui de son champ d'application. De façon générale, ce droit impose d'être vigilant dans la définition puis l'appréciation des critères d'attribution posés. D'où l'importance pour les acteurs publics d'être épaulés. Souvent pilotés par des architectes et ingénieurs compétents sur les questions techniques, les documents d'appel d'offres manquent parfois de liant juridique. Une collaboration entre techniciens et juristes est donc toujours un plus.

## Avec les changements qui vont intervenir dans le droit fédéral, que peut-on dire par rapport à l'avenir dans ce domaine?

*Olivier Rodondi:* Il y aura un rapprochement entre droit fédéral et droit cantonal. La nouvelle réglementation contiendra des nouveaux outils et fera la part belle aux composantes du développement durable. Elle sera plus lisible, tout en étant toujours aussi technique. Accompagner les acteurs publics dans le cadre de leurs marchés restera donc indispensable.

Plus d'information:  
[www.rodondi-joye.ch](http://www.rodondi-joye.ch)



**Olivier Rodondi**

Associé, Docteur en droit



**Charles Joye**

Associé, Docteur en droit



RODONDI  
JOYE  
avocats